



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAÏT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Hervé BRUYERE, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUÏ, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. François-André ALLAERT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION - Semaine "ensemble pour l'emploi" du 2 au 6 avril 2007 : demande de subvention ANPE

Face aux difficultés du marché du travail, l'ANPE Bourgogne a pris l'initiative de mobiliser tous les acteurs de l'emploi pour lancer « *ensemble pour l'emploi* ». Il s'agit d'une semaine d'actions en faveur de l'emploi se déroulant, depuis maintenant quatre ans, la première semaine d'avril. Elle se traduit sur Dijon par l'organisation, entre autres, d'un forum de recrutement qui a pour but de permettre la rencontre entre les entreprises du bassin dijonnais et les personnes en recherche d'emploi de Dijon et de ses environs, afin de faciliter les recrutements.

rencontre entre les entreprises du bassin dijonnais et les personnes en recherche d'emploi de Dijon et de ses environs, afin de faciliter les recrutements.

Ce forum de recrutement connaît un succès grandissant qui, en 2007, contraint l'ANPE Bourgogne à louer le Zénith de Dijon et à faire appel à un prestataire pour son aménagement afin de permettre l'installation de plus de 120 stands dans le cadre de la semaine « *ensemble pour l'emploi* ».

Eu égard au succès rencontré, la Direction Régionale de l'ANPE sollicite le Grand Dijon pour une aide financière permettant le bon déroulement de cette action. A cette fin, il est proposé la signature de la convention « *ensemble pour l'emploi 2007* » ci-jointe, entre le Grand Dijon et l'ANPE Bourgogne.

Cette convention prévoit le versement par le Grand Dijon à l'ANPE Bourgogne d'une subvention de 3 000 € équivalente aux années précédentes. L'ANPE Bourgogne s'engage à employer l'intégralité de cette somme pour mener à bien le forum de recrutement du 5 avril 2007.

Cette convention prendra effet à la date de signature pour se terminer le 31 octobre 2007.

Vu l'avis favorable de la Commission,

Le CONSEIL
Après en avoir délibéré
DECIDE

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention « ensemble pour l'emploi » ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € à l'ANPE Bourgogne ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2007 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Publié le - 2 AVR. 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

- 2 AVR. 2007



Pour extrait conforme,
Le Président



VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 29 MARS 2007

DIJON, le : - 2 AVR. 2007

LE PRÉSIDENT,

**CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DU FORUM DE
RECRUTEMENT DE DIJON DANS LE CADRE DE LA SEMAINE
« ENSEMBLE POUR L'EMPLOI » DU 2 AU 6 AVRIL 2007**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 2 AVR. 2007



M. M. R. B. G. O.

Entre



La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise sise, 40 Avenue du Drapeau, BP 17510, 21075 Dijon Cedex

représentée par Monsieur François Rebsamen, Maire de Dijon

désignée ci-après " **Le Grand Dijon** "

et

L'Agence Nationale Pour l'Emploi, Etablissement public national dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, régie par les articles L 311-7 et R 311-4-1 à R 311-4-22 du code du travail, dont le siège est à Noisy-le-Grand 93198, Immeuble Le Galilée, 4 rue Galilée,

représentée par Monsieur André Seyler, directeur régional de l'ANPE Bourgogne

désignée ci-après " **l'ANPE** ".

- Vu les articles L311.1 à L.311.8 du code du travail, relatifs au service public de placement confié à l'Agence Nationale Pour l'Emploi
- Vu le contrat de progrès n°3 entre l'Etat et l'ANPE du 28 janvier 1999
- Vu la charte d'alliance de décembre 2001
- Vu la note stratégique du Directeur Général de l'ANPE sur la Politique d'Alliance présentée au Conseil d'administration du 29 juin 2001

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Face aux difficultés du marché du travail, l'ANPE Bourgogne a pris l'initiative de mobiliser tous les acteurs de l'emploi pour lancer « Ensemble pour l'emploi ». Il s'agit d'une semaine d'actions en faveur de l'emploi, se déroulant, depuis maintenant quatre ans, la première semaine d'avril. Elle se traduit sur Dijon, par l'organisation, entre autre d'un forum de recrutement le mardi 5 avril 2006. Ce forum de recrutement a pour but de permettre la rencontre entre les entreprises du bassin dijonnais et les personnes en recherche d'emploi de Dijon et de ses environs afin de faciliter les recrutements.

Ce forum de recrutement connaît un succès grandissant. En 2007, l'ANPE Bourgogne est donc contraint de louer le Zénith de Dijon et de faire appel à un prestataire pour son aménagement afin de permettre l'installation de plus de 120 stands.

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de l'ANPE et du Grand Dijon dans l'organisation du forum de recrutement de Dijon, le mardi 5 avril 2007, dans le cadre d'Ensemble pour l'emploi.

Article 2 : Engagement de la ville de Dijon

Le Grand Dijon s'engage à attribuer à l'ANPE une subvention d'un montant de 3 000 € (trois mille euros).

Article 3 : Engagement de l'ANPE

3.1 : Action mise en oeuvre

L'ANPE s'engage à employer l'intégralité de cette subvention pour mener à bien le forum de recrutement du mardi 5 avril, à l'exclusion de toute autre opération.

3.2 : Contrôle

L'ANPE s'engage à laisser le Grand Dijon effectuer, à tout moment, l'ensemble des opérations de contrôle qu'elle jugera utiles afin d'être en mesure de vérifier que l'ANPE satisfait aux obligations et engagements issus de la présente convention.

3.3 : Communication

L'ANPE s'engage à mentionner dans tout document de communication réalisé pour la promotion du forum de recrutement du 5 avril 2006 le soutien du Grand Dijon, par la reproduction de son logo ou par une citation écrite.

Article 4 : Versement de la subvention

L'intégralité de la subvention sera versée à la signature de la convention.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à la date de signature de cette dernière pour se terminer le 31 octobre 2007.

Fait à...

Le...

L'ANPE

LE GRAND DIJON